

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

POUR RÉFORMER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - (N° 1190)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 118

présenté par
M. Mendes

à l'amendement n° 44 de Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« sont »

les mots :

« peuvent être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En substituant une obligation par une faculté, cette rédaction prévient les risques de contentieux liés à l'absence ou à l'incomplétude de la liste, tout en encourageant sa transmission lorsque les informations sont disponibles.